LETTRE **MUNICIPALE**

Numéro 2 Avril 03



Compte-rendu des réunions du Conseil Municipal

REUNION DU 14/02/03

Adhésion au SIMER

La Communauté de Communes du Pays Gencéen a adopté en sa séance du 24/01/03 un projet d'adhésion au SIMER pour le ramassage des ordures ménagères. Les Conseils Municipaux des communes adhérentes devant donner leur avis, le Conseil Municipal de Château-Garnier approuve à l'unanimité cette adhésion et sollicite l'arrêté de M. Le Préfet entérinant la modification des statuts du SIMER...

Location du logement du Bas-

Mme DECLERCQ Marcelle souhaitant louer ce logement libre depuis le 7/02 et à compter du 15/02/2003. Le Conseil Municipal décide de lui accorder ce logement moyennant un loyer mensuel de 400 € révisable chaque année au 1er juillet. Un dépôt de garantie égal à un mois de loyer sera exigé.

Approbation de modifications des compétences de la Communauté de Communes

La Communauté de Communes a adopté un projet de modification des statuts élargissant ses compétences à la construction d'équipements culturels tels qu'une école de musique intercommunal. Le Conseil Municipal approuve cette modification de statut nommée « Mise en place, fonctionnement et gestion d'une école de musique intercommunale ».

Attribution d'une subvention exceptionnelle

Une nouvelle association a été crée : l'association des parents d'élèves (A. P.E) de Château-Garnier présidée par Mme COGNEE. Celle-ci sollicitant une subvention de départ, le Conseil lui octroie la somme de 150 €.

Cessions de terrains

Le Conseil accepte les cessions gratuites par M.Mme Gilles CHEVAIS et Mme Catherine MARTIN, des terrains le long du côté droit de l'église.

REUNION DU 14/03/03

Les budgets seront détaillés dans le prochain bulletin municipal.

administratif 2002-Compte Service assainissement

 Dépenses de fonctionnement:16815,87 €

- Recettes de fonctionnement :

36817,69€

- Dépenses d'investissement :

23291,32€

- Recettes d'investissement :

12221.17€

Excédent global : 8931,67 €

Dépenses à reporter : 7906,86 €

Recettes à reporter : 4040.00 €

Excédent : 5064.81 €

Budget principal

Ce budget 2003 a été voté en équilibre comme suit:

- Dépenses et recettes de fonctionne-

ment: 388446.80 € -Dépenses et recettes d'investisse-

ment: 406696.44 €.

Budget assainissement 2003

- Dépenses et recettes de fonctionnement: 47577,17€

- Dépenses et recettes d'investisse-

ment: 52156,79 €

Taux d'impositions 2003

Taux inchangés soient :

Taxe d'habitation: 9,60%

Foncier bâti: 12,37%

Foncier non bâti: 24,13%

Taxe professionnelle: 10,91%

L'application de ces taux aux bases assure un produit de 110412 €.

Réalisation d'un emprunt

Le Conseil Municipal autorise le Maire à contacter les banques pour la réalisation d'un emprunt de 100000 € destiné à financer les travaux de bâtiments (changement des ouvertures, ravalement, installation de chauffage...)

Travaux sur voirie communale

La réfection de la route de Chapelle-Bâton, du carrefour du bourg au village Bois Renaud est programmée et devrait être réalisée prochainement.

Travaux sur voirie rurale

Le programme établi en 2002 devrait débuter fin mars-début avril au village de Maisonneau.

Interventions des conseillers

- C. BONNIN: étudier la pose de bordures le long de la route de Chez Pibouille aux bâtiments de MM DELAGE et CHASSAGNE.
- J. GUINAULT: étudier la possibilité de mise en sens unique de la voie communale N°2 entre les habitations de M. BLANC et Mme TOURON.
- C. CHEVAIS: capter les eaux pluviales provenant des terrains BAUDET et ROUSSEAU à la Ro-
- J. NIORT: panneaux publicitaires dangereux au stade, panneau de croisement à remettre sur le CD 36 au carrefour Maisonneau et voir à cet endroit l'écoulement des eaux.

REUNION DU 04/04/2003

Etude de zonage

Le Maire rappelle que la commune dis- TTC de 27747,20 €. pose actuellement d'un équipement col- Le Conseil accepte la proposition et sol- ARTIFICE CREATION pour un monlectif avec traitement par lagunage qui licite une subvention dans le cadre du ne concerne que le bourg (163 abonnés). PAD (matériel roulant d'entretien) égale passé. L'étude de zonage réalisée par la SEA- à 35 % du coût HT. La SARL BLAN-SER de Couhé propose le raccordement CHARD reprend l'ancienne tondeuse de COUTURE sur la lagune existante et pour un coût de 9450 €. un réseau indépendant sur ENVAUX. Ouant à LALLIER et CHEZ LEBRUN, Réalisation d'un emprunt de ils seraient équipés d'un réseau pluvial 100000€ auprès du Crédit Agripartiel.

Le 1er bassin de la lagune au vu de l'é- M. Le Maire soumet les mémoires justi- le curage des fossés à l'entrée de la tat de l'entrée de station devra être vi- ficatifs et les devis s'élevant à

Le Conseil accepte cette proposition et ments et 78173,19 € pour la réparation charge le Maire des formalités concer- de la voirie rurale, soit un total de nant la mise à l'enquête publique.

Achat d'une tondeuse autoportée Plan de financement : avec bac

Le matériel de tonte actuel a été acheté en avril 98. Une proposition de la SARL d'enregistrement 21,28 €. BLANCHARD est présenté pour une tondeuse autoportée KUBOTA F3060

équipée d'un bac GCDF pour un coût

cole

160022,60 € pour la rénovation des bâti- -T. BACHELIER 238195,28 € TTC.

Détail du prêt : montant de 100000 € sur -Un camion a cassé le trottoir rue 24 semestres à 4,20 % maximum; frais

Après avoir délibéré, le Conseil accepte la réalisation de ce prêt.

Feu d'artifice du 14 juillet

Le conseil accepte la proposition d' tant de 2300 €.(même catégorie que l'an

Interventions des conseillers -J. NIORT:

-Félicitation à la troupe de théâtre pour la qualité de leur représenta-

-Voir avec l'entreprise Iribarren la cuvette sur la route de Laspierre et Gadelière

-Problème de buse bouchée ou à remplacer en face de la maison Barrot à la Gadeliére .

-I. RIBARDIERE :

Maisonnay

-C. MARCHAND:

Signaler avec un pictogramme les toilettes dans la salle des fêtes.

La gestion du cimetière est l'affaire de tous!

Dans un proche avenir, le manque de place dans le cimetière va se poser. Son agrandissement étant difficilement réalisable et pouvant être évité par une gestion rationnelle du cimetière, la commune de Château-Garnier a décidé de procéder au relevé de toutes les sépultures. Sur 700 sépultures, plus de 300 n'ont jamais été concédées et sont de ce fait, considérées en « terrain commun ». Ces sépultures peuvent donc être reprises par la commune au terme du délai de rotation, soit 5 ans après la dernière inhumation.

Toutefois, la concession de ces sépultures en terrain commun peut encore être accordée à l'ensemble des ayants droits des personnes, qui y sont inhumées. Dans ce cas, la concession sera octroyée à l'ayant droit le plus diligent qui en Éra la demande. Cependant, ce dernier ne pourra pas se la réserver personnellement.

Pour certaines de ces tombes, des courriers ont été envoyés à un ayant droit. Pour celles dont aucun ayant droit n'était connu par la Mairie, des étiquettes ont été apposées.

La procédure est identique pour les concessions trentenaires ou cinquantenaires arrivées à leur terme.

Enfin, pour les concessions en état d'abandon, une procédure de reprise sera lancée après enquête.

Cet important travail de réorganisation du cimetière et d'optimisation de sa gestion a été confié au Secrétaire de Mairie, sous la responsabilité du Maire et du Conseil Municipal. Ce travail est effectué dans le strict respect des morts et de leurs familles et dans l'intérêt commun. Cette démarche déjà entreprise par de nombreuses communes avoisinantes, est délicate, parfois douloureuse, mais nécessaire. Malgré tous nos efforts et compte-tenu de la complexité du dossier, des maladresses ou des erreurs ont pu être effectuées et nous prions les familles concernées de bien vouloir nous en excuser et de nous contacter au plus vite pour y remédier.

Nous comptons sur le sens civique et la bonne volonté de tous pour réussir au mieux cette réorganisation et vous remercions de votre compréhension et de l'aide que vous pourrez nous apporter, pour retrouver les familles de certaines de ces sépultures .

Travaux de la chaufferie collective

Les travaux sont commencés depuis le lundi 31 mars et devraient être terminés vers la mi septembre.

Etat civil

NAISSANCES

Nous avons eu le plaisir d'enregistrer la naissance d'Amandine DELFOSSE le 8/03/2003. **DECES**

- -Mr SEINE Amand, Raymond le 17/02/2003
- -Mme GUILLARD née PRUGNAUD Elise (Maison de Retraite) le 22/03/03